



## BLOUNT COUNTY SHERIFF'S DEPARTMENT

Entre les soussignés :

Le **Blount County Sheriff's Department** situé au "940 E Lamar Alexander Pkwy, Maryville, TN 37804" - Étant une personne morale,

Représenté par **Ben Stewart** en sa qualité de **Shérif du Comté**

D'une part;

Et :

Melle/Mr/Mme "**BOYLE Charle**", de nationalité "**Américaine**"  
Né(e) le "**07/11/1980**" à "**New York, Brooklyn**"  
Demeurant au "**7704 E Lamar Alexander Pkwy, Townsend, TN 37882,**  
**Etats-Unis**"

D'autre part;

Il est arrêté et convenu ce qu'il suit :

### **Article 1 : Engagement**

Vous êtes engagé(e) à compter du 05/11/2018 au sein du Blount County Sheriff's Department, sous réserve du résultat favorable de la visite médicale d'embauche et de votre assermentation.

## **Article 2 : Fonctions exercées**

Vous exercerez les fonctions de “Adjoint du Shérif” au grade de “**Lieutenant**”

Vous vous engagez à vous conformer aux dispositions conventionnelles en vigueur dans le Département

## **Article 3 : Lieu de travail et clause de mobilité**

Votre lieu de travail sera le siège du département, actuellement situé à Maryville

Ce lieu de travail ou le service auquel vous êtes affecté(e) pourra être modifié en fonction des évolutions internes et des besoins. Les délais de prévenance pour ces éventuelles modifications respectent les dispositions légales en vigueur dans l'Etat.

A ce titre, vous acceptez tout changement de lieu de travail dans le comté de Blount

## **Article 4 : Durée du contrat et période d'essai**

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. En conséquence chacun de nous aura la faculté d'y mettre fin à tout moment, à charge de respecter les règles de procédures légales et conventionnelles.

Les 2 premiers mois de son exécution constituant une période d'essai au cours de laquelle chacune des parties pourra mettre fin sans indemnité d'aucune sorte, à charge pour la partie qui rompt la période d'essai de respecter les dispositions légales et conventionnelles. Cette période d'essai pourra être prolongée exceptionnellement d'une période de même durée.

## **Article 5 : Rémunération**

Votre rémunération annuelle brute est fixée à “**\$ 80.400**” soit une rémunération versée en douze mensualités d'un montant forfaitaire brut de “**\$ 6.700**”

Cette rémunération revêt un caractère forfaitaire et ne prend pas en considération tout dépassement que vous serez amené(e) à réaliser à votre initiative ou non.

## **Article 6 : Durée du travail**

La durée du travail est fixée à 40 heures par semaine.

## **Article 7 : Remboursement de frais**

Le département remboursera à l'adjoint les frais engagés par l'adjoint dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, sur présentation des justificatifs et conformément à la procédure de remboursement de frais applicable dans le département.

## **Article 8 : Congés payés**

Vous bénéficierez des congés payés et en l'absence d'accord commun, la date de vos congés payés sera déterminée par le département. Vous avez le droit légal à 2 semaines de congés payés.

Vous serez payés à hauteur de 75% de votre rémunération durant ses congés payés.

## **Article 9 : "Protection sociale**

Les cotisations aux différents régimes de retraite et de prévoyance sont à la charge de l'adjoint.

## **Article 10 : Règlement Interne et décrets internes**

Les parties s'engagent à respecter les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur dans l'entreprise et le salarié déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur.

Vous vous engagez également à accepter les modalités des Décrets Internes, dont un exemplaire est porté à votre connaissance au moment de votre arrivée.

## **Article 11 : Clause de confidentialité**

Vous vous engagez à observer la discrétion la plus stricte sur les informations se rapportant aux activités du Département auxquelles vous aurez accès à l'occasion et dans le cadre de vos fonctions.

Notamment, vous ne divulguez à quiconque les méthodes, recommandations, créations, études, projets, savoir-faire du Département résultant de travaux réalisés qui sont couverts par le secret professionnel le plus strict.

Vous serez lié (e) par la même obligation vis-à-vis de tout renseignement ou document dont vous aurez pris connaissance.

Tous les documents, lettres, notes de service, instructions, méthodes, organisation et/ou fonctionnement du Département dont vous pourrez avoir connaissance dans l'exercice de vos fonctions, seront confidentiels et resteront la propriété exclusive du Département .

Vous ne pourrez, sans accord écrit du Shérif publier aucun document sous quelque forme que ce soit portant sur des travaux ou des informations couverts par l'obligation de confidentialité. Cette obligation de confidentialité se prolongera après la cessation du contrat de travail, quelle qu'en soit la cause.

#### **Article 12 : Obligation de fidélité**

Pendant la durée du présent contrat, vous prenez l'engagement de ne participer, sous quelque forme que ce soit, à aucune activité susceptible de porter atteinte audit Département.

#### **Article 14 : Droit à l'image**

Vous autorisez le Département à utiliser votre photo pour un usage interne mais aussi externe même si cela peut porter atteinte à votre honneur pour des raisons d'ordre public.

Vous autorisez le Département à vérifier votre intégrité morale sur les plateformes numériques.

#### **Article 15 : Résiliation**

Sauf licenciement pour faute grave ou lourde, le contrat pourra être résilié, par l'employeur, moyennant un délai-congé dont la durée est fixée par la convention collective en fonction du statut et de l'ancienneté dans le Département.

Ledit délai est fixé à 2 semaines.

L'employeur pour des raisons d'ordre public peut à tout moment rompre ledit contrat, et par la présente vous vous engagez à abandonner vos droits de poursuite uniquement dans le cadre d'une rupture de contrat.

#### **Article 16 : Modifications des informations personnelles**

Vous vous engagez à informer le Département dans les meilleurs délais de tout changement de votre situation personnelle (adresse, nombre de personnes à charge...). Cette base d'informations est transmise au Shériff Office se et lui permet d'attribuer d'éventuels avantages conditionnés à ses critères.

Votre accord implique formellement que vous n'êtes lié (e) à aucun autre travail et que vous avez quitté votre précédent employeur libre de tout engagement. Vous vous engagez à consacrer toute votre activité professionnelle au service du Département.

Vous voudrez bien nous confirmer votre accord en apposant votre signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" sur la dernière page, le document comporte 5 pages

Fait en deux originaux,

A "Townsend", le "12/01/2020",

Signature Shérif Stewart,



Signature Adjoint :



***Lu et approuvé.***